

La crèche de Saint-Gervais/Seujet (1874-2024)

150 ans d'histoire de la petite enfance

Genève,
ville sociale et solidaire

www.geneve.ch



**La crèche de Saint-Gervais/Seujet
(1874-2024)
150 ans d'histoire de la petite enfance**

Joëlle Droux, historienne et maître d'enseignement et de recherche à l'Université de Genève
Michel Christian, historien et collaborateur scientifique 2 à l'Université de Genève

Préface de Christina Kitsos	p. 3
Introduction	p. 4
Chapitre 1 : Naissance de la petite enfance (1874 - 1945)	p. 5
Chapitre 2 : La seconde enfance de la petite enfance (1945-1985)	p. 9
Chapitre 3 : L'âge de raison ? Les crèches à Genève fin 20 ^e - début 21 ^e siècle	p. 13
Chapitre 4 : La crèche du 21 ^e siècle: une irrésistible ascension ?	p. 22
Conclusion : L'histoire en marche	p. 26
Références	p. 27
Remerciements	p. 27
Impressum	p. 28



Vers un service public de la petite enfance

L'histoire de la première crèche genevoise, située initialement à Saint-Gervais et actuellement au Seujet, illustre à merveille l'évolution du domaine de la petite enfance.

C'est en 1874 qu'une collecte de fonds est organisée pour sa création. Cette première institution est un lieu de garde pour les enfants des femmes ouvrières et les familles dites «nécessiteuses» dans une ville où l'urbanisation et l'industrialisation sont en plein essor. Les motivations sont claires: favoriser la prise en charge des plus pauvres pour assurer le développement économique, préserver la santé des enfants, et mieux propager les idées dominantes.

La crèche est alors considérée comme un lieu de garde, un substitut, alors que l'idéal – y compris parmi la classe laborieuse – reste la prise en charge par les mères.

Au fil du temps, les crèches se sont développées et ont été reconnues comme des lieux d'accueil, d'éveil, de socialisation des jeunes enfants et d'intégration des familles. C'est que l'évolution des connaissances a démontré l'importance capitale des premières années dans le développement de l'enfant, dans l'acquisition des connaissances et des compétences.

À Genève, sous l'impulsion d'un homme politique visionnaire, Guy-Olivier Segond (1945-2020), la crèche est passée d'une institution sociale au service des plus démunis à un service aux parents qui travaillent.

La petite enfance doit être considérée aujourd'hui comme un véritable service public bénéfique à l'ensemble de la collectivité.

Contrairement à l'évolution des missions des institutions, la gouvernance des crèches est restée figée sur un modèle datant de la fin du 19^e siècle, un temps – faut-il le rappeler – où les femmes sont encore sous la tutelle de leur mari et où elles n'ont pas leur place à l'Université. C'est dans le sens de l'histoire, celui d'un service public à part entière, que les autorités de la Ville de Genève ont décidé en 2021 de municipaliser par étapes le domaine de la petite enfance.

Dans quelques décennies, le financement des crèches sera probablement entièrement assumé par la collectivité publique et l'éducation préscolaire sera considérée comme un droit à l'instar de l'école. Et on se demandera comment c'était possible avant cela!

Mon engagement en faveur de la petite enfance s'ancre dans ces valeurs d'égalité et de justice sociale qui me sont particulièrement chères et se concrétise dans la revalorisation de métiers exercés à 90% par des femmes.

C'est pour cela que les institutions ouvertes depuis 2021 portent le nom de femmes fortes, souvent invisibilisées malgré leur rôle déterminant, Marie-Goegg Pouchoulin, Victoire Tinayre, Monique Bauer Lagier et tout récemment Eglantyne Jebb.

Je félicite et je remercie toutes celles et tous ceux qui s'engagent au quotidien en faveur de la petite enfance genevoise.

Christina Kitsos, Maire de la Ville de Genève

Introduction

Le moins que l'on puisse dire, c'est que depuis plus de 20 ans les crèches et la petite enfance font la *Une* de l'actualité genevoise.

Entre demandes insatisfaites, pénurie de personnel qualifié et votations répétées, la petite enfance est restée durant ces décennies une question sociale vive, et vivement débattue. Autant dire que les institutions locales de la petite enfance ne vivent pas au 7^e ciel de la perfection et du contentement.

À l'occasion des 150 ans de la crèche du Seujet (anciennement crèche de Saint-Gervais), doyenne des institutions genevoises de la petite enfance, c'est le moment de regarder en arrière pour comprendre pourquoi et comment l'éducation des enfants de la naissance à leur entrée à l'école est devenue et restée un sujet brûlant de l'actualité.

La crèche du Seujet servira ici de fil rouge pour retracer cette évolution. Aujourd'hui perchée au sommet d'un immeuble de 13 étages, cette crèche a pérégriné dans plusieurs bâtiments du quartier avant de se fixer sur le quai qui lui donne son nom. Elle reçoit actuellement environ 90 enfants par jour, encadrés par 40 personnes. Leur mandat? «Accueillir les enfants à la journée pendant que leurs parents travaillent, en offrant un cadre de vie enrichissant et sécurisant, en respectant au mieux leurs besoins et en les accompagnant dans leur développement de manière individuelle et collective» (Rapport d'activité 2023).

Comment ce mandat s'est-il forgé? À quels besoins répondait-il à l'origine et à quels facteurs et contraintes a-t-il dû faire face au fil des années pour devenir ce contrat éducatif qu'il est aujourd'hui? Prendre conscience que ces institutions, sous couvert de leur durabilité, ne cessent de se transformer, obligeant les individus qui les fréquentent à s'adapter et à se renouveler, tel est peut-être le principal enseignement que nous fournit l'histoire. Un regard rétrospectif certes, mais qui s'adresse surtout au présent et à l'avenir, en découvrant ce qui fut et en incitant à interroger ce qui sera, demain ou après-demain!

Hélas, il n'est pas toujours facile de se replonger dans l'histoire de ces vénérables institutions, car leurs archives ont souvent été perdues à l'occasion des déménagements successifs. Quand on manque de place, n'est-ce pas souvent les vieux papiers que l'on jette en premier? De fait, il ne reste que peu de choses du riche passé de cette crèche.

Par bonheur, pour les périodes plus récentes, les gisements d'archives sont plus abondants. Notre époque n'étant pas avare de réglementations, celles-ci laissent dans leur sillage nombre de traces documentaires dont se régalaient les historiennes et historiens (débat cantonaux ou municipaux, presse, archives des services spécialisés...). Elles permettent de comprendre quels ont été les tournants et ressorts des politiques de la petite enfance dans le cadre suisse et genevois. D'autres ressources sont aussi accessibles: celles issues de la mémoire des témoins qui ont vécu les dernières décennies sur le terrain, et qui ont bien voulu prêter leur voix et leurs souvenirs au présent écrit.

Car l'histoire qu'on a tenté de restituer ici se veut délibérément proche des actrices et acteurs qui s'y sont illustrés dans l'ordinaire de leur quotidien: éducatrices et éducateurs de l'enfance, membres des comités, fonctionnaires municipaux chargés de veiller au respect des normes de sécurité et d'encadrement, femmes et hommes politiques qui ont défendu cette vision, et surtout, parents et enfants qui prennent chaque matin le chemin de leur crèche de quartier... Toutes et tous ont tissé cette histoire de la petite enfance à Genève.

Restituer à la collectivité genevoise cette page de son histoire, dans une volonté de partage des savoirs, implique une forme d'écriture économe en références (sources documentaires et ouvrages historiques). Il va pourtant de soi que d'autres ont déjà contribué à cette enquête. On trouvera en fin de volume une liste des ouvrages majeurs qui ont participé à ce récit des origines.

Poussons donc la porte de la crèche.



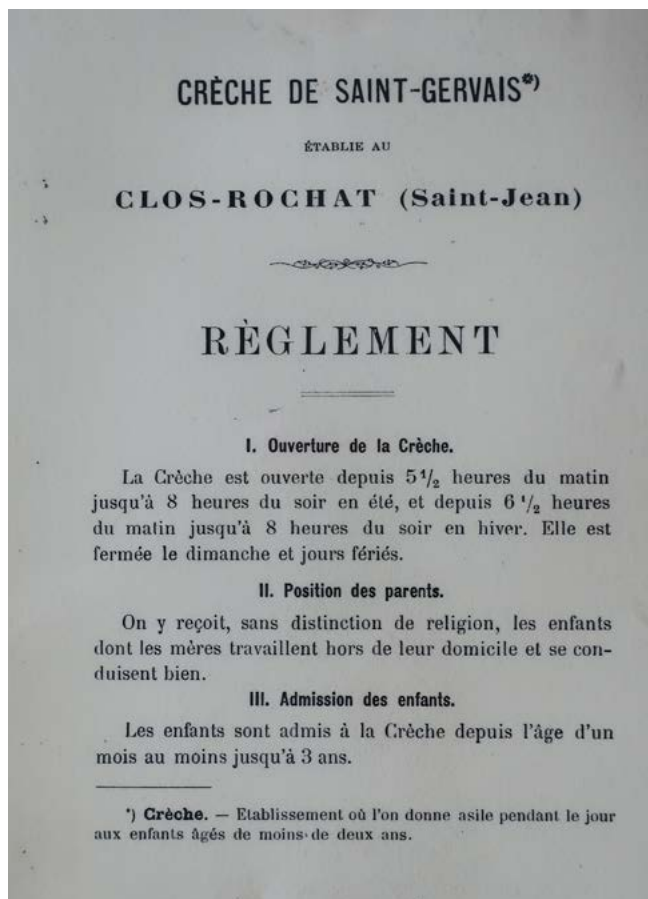
La crèche de Saint-Gervais/Seujet

150 ans d'histoire de la petite enfance à Genève (1874 - 2024)

Chapitre 1 : Naissance de la petite enfance (1874 - 1945)

C'est en mars 1874 que le *Journal de Genève* publie un appel aux dons pour la création d'une crèche «réclamée par un grand nombre de mères de famille travaillant à la journée». Deux mois plus tard, la crèche de Saint-Gervais ouvre ses portes, rue du Fort-Barreau, où elle ne restera que cinq ans avant de déménager au Clos-Rochat. Première du genre à Genève, elle s'inscrit dans une vague de créations en Suisse (en 1871 à Bâle, en 1874 à Lausanne, Neuchâtel et Berne, en 1875 à Vevey, en 1877 à La Chaux-de-Fonds et Zurich) et en Europe (dès 1844 à Paris, en

1850 à Milan, Londres et Manchester). La crèche, tout comme la salle d'asile ou les classes gardiennes pour les enfants plus âgés, constitue alors une réponse à l'urbanisation, qui rompt les solidarités traditionnelles, et à l'industrialisation, qui disjoint les lieux de domicile et de travail. Dans cette Europe où la question sociale commence à devenir un sujet de réflexion, les idées circulent et ce n'est donc pas un hasard si le règlement de la crèche de Saint-Gervais s'inspire directement de celui rédigé par le Français Firmin Marbeau pour la crèche qu'il fonde à Paris en 1844.



Règlement de la crèche (fin 19^e siècle): des horaires d'accueil qui reflètent les conditions de travail de la classe ouvrière à cette époque

A l'initiative de la crèche de Saint-Gervais, on trouve un comité composé de notables habitant le quartier (un curé, un pasteur, un docteur, un avocat et un négociant), qui se chargent avant tout des aspects financiers et encouragent legs et dons. Les collectes se font souvent à l'occasion de festivités comme la

«Journée de la petite fleur», en 1912 ou la Vogue de 1913, qui remettent à flot les finances de la crèche structurellement fragiles. A ce comité «de Messieurs» s'ajoute un comité «de Dames», souvent épouses des premiers, qui sont garantes du suivi matériel et moral de la crèche au quotidien.



La crèche installée au Clos-Rochat, fin 19^e-début 20^e siècle: on distingue plusieurs classes d'âge, dont des bébés dans leur poussette



L'intérieur de la crèche de Saint-Gervais au début du 20^e siècle: les jeux sont laissés au sol, le temps du repas

L'inspiration philanthropique domine: les élites aisées ont le devoir de soulager les classes les plus pauvres en situation d'indigence et de nécessité, non sans œuvrer par la même occasion à leur moralisation. Pour les élites conservatrices écartées du pouvoir à Genève, la philanthropie constitue une manière de maintenir leur influence face à l'État qui s'est attribué la compétence de l'éducation. Au-delà des rivalités, ce sont pourtant bien les mêmes objectifs qui traversent politiques publiques et initiatives privées: assurer la santé de l'enfant, favoriser son instruction et lui inculquer les normes et valeurs dominantes. Même le mouvement ouvrier, peu suspect de sympathie pour le pouvoir bourgeois, soutient l'idée des crèches bien que sa préférence aille à un salaire masculin suffisamment élevé pour que la mère puisse garder ses enfants à la maison.

La question éducative, dans une ville comme Genève qui se veut foyer de l'Éducation nouvelle, se pose aussi pour les enfants qui restent parfois à la crèche jusqu'à l'âge scolaire. Ces derniers font de temps à autres des travaux manuels avec des élèves jardinières d'enfants de l'École d'études sociales: on est encore loin de l'idée de projet pédagogique.

À ses débuts, la crèche de Saint-Gervais est dirigée par une surveillante (le titre de directrice n'apparaît qu'en 1882), assistée d'aides chargées du soin aux enfants et de l'ensemble des tâches matérielles souvent très lourdes (chauffage, nourriture et ménage).

Un médecin doit visiter la crèche chaque jour et une dame patronnesse assure une présence régulière. Avec la découverte des microbes et le renouvellement des principes hygiénistes, incarnés à Genève par la Doctoresse Marguerite Champendal et son célèbre *Petit manuel des mères*, les crèches deviennent des vitrines et des lieux d'éducation à la puériculture moderne. La crèche de Saint-Gervais accueille ses premières stagiaires issues de l'École de nurses des Amies de l'enfance en 1927, non sans tensions, car ces dernières rechignent parfois à exécuter les tâches ménagères qui n'entrent pas dans leur formation. La directrice de la crèche elle-même possède dans les années 1930 le diplôme d'infirmière.



Les nurses formées à la Pouponnière des Amies de l'Enfance en 1943

Dans les années 1870, la crèche reçoit une soixantaine d'enfants par jour. Parmi eux, les Confédérés (36%) et les étrangers (36%), en majeure partie français, sont surreprésentés. Dans les années 1900, les effectifs journaliers ont baissé, fluctuant de vingt à quarante enfants, avec un fort turnover: en 1905, 128 enfants ont ainsi visité la crèche, parmi eux 40% seulement de Genevois.



Crèche de Saint-Gervais, début 20^e siècle : une diversité de classes d'âges accueillies

Les pensions demandées à cette clientèle sont évidemment faibles. Elles sont réglées à la journée et ne couvrent qu'un tiers du prix réel, le restant dépendant des collectes, legs et dons. Mais, avec la crise économique des années 1920, l'emploi féminin recule, de même que la population étrangère à Genève. La baisse de la fréquentation, et donc des pensions, ainsi que l'essoufflement financier de la philanthropie, mettent en difficulté les crèches qui souffrent bientôt de vétusté. Celle de Saint-Gervais, qui déménage en 1928 rue Lissignol, dans de nouveaux locaux appartenant à la Ville et mieux adaptés, peut donc s'estimer privilégiée.

Face à la baisse des recettes, les crèches modifient également leur offre pour ne pas disparaître. La crèche de Saint-Gervais avait ouvert une «salle d'asile» dès 1883 accueillant les enfants des classes enfantines avant et après les horaires scolaires et proposant la cantine sur l'heure de midi. Dans les années 1920, elle développe cette œuvre sociale que le Canton laisse à l'initiative philanthropique. Le comité de la crèche de Saint-Gervais envisage aussi l'ouverture d'un service de nuit, qui permettrait d'augmenter les recettes, mais tirerait la crèche vers le statut de pouponnière, où les enfants sont pris en charge à plein temps. À la différence d'autres crèches genevoises, le comité ne franchira pas le pas.

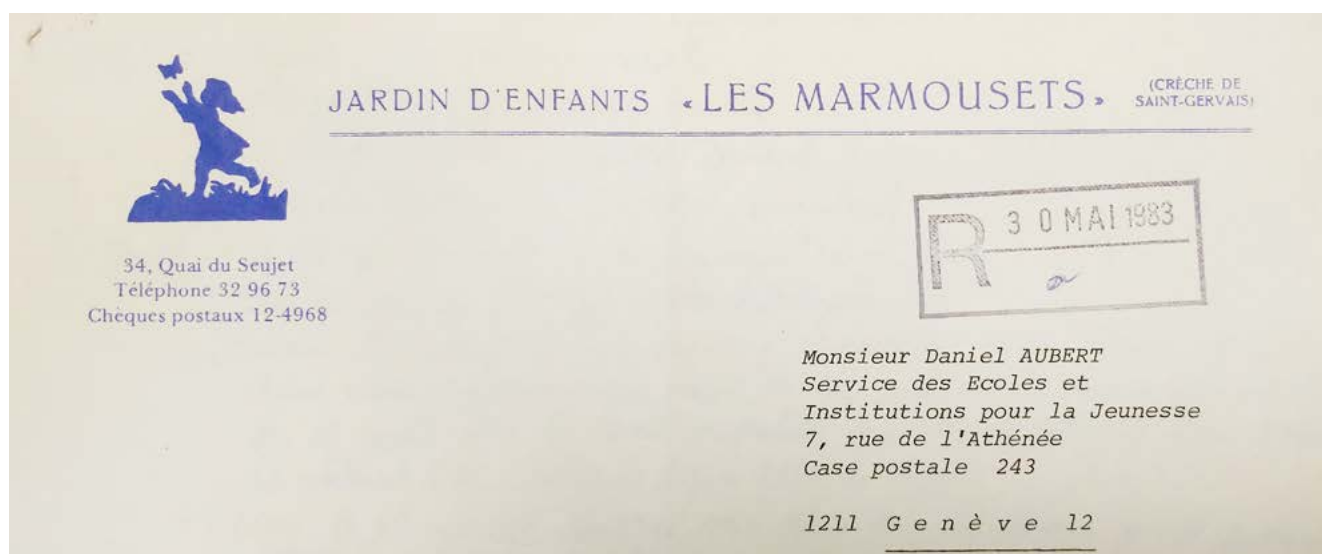
Face aux difficultés, les crèches doivent finalement faire appel au soutien financier de la Ville. En 1929,

la Ville de Genève accorde une subvention annuelle à ses crèches, dont celle de Saint-Gervais. En 1925, le Conseiller d'État socialiste André Oltramare avait lancé une enquête sur ces établissements et tenté d'y étendre l'action du Secrétariat social du Département de l'instruction publique (DIP), une initiative restée cependant sans suite. Côté Ville, il n'est pas question de créer un Office social de l'enfance, qui équivaldrait à une municipalisation. À partir de 1938, le Conseiller administratif radical Henri Schoenau, lui-même ancien vice-président de la crèche de Plainpalais, parvient cependant à infléchir ce conservatisme initial: il commande une série d'enquêtes sur les crèches subventionnées et organise même des visites sur place pour les élus. En 1941, la crèche de Saint-Gervais obtient ainsi une importante subvention et en 1944, fait inédit, les conseillers municipaux décident une augmentation du budget des crèches de leur propre initiative. C'est dans ce contexte que M. Schoenau réunit en 1942 tous les présidents des comités de crèches pour les inviter à partager leurs préoccupations. Pour les comités, habitués à un fonctionnement très local, voire replié sur lui-même, l'initiative est tout à fait neuve: c'est l'occasion de comparer systématiquement les tarifs, les salaires des personnels et leurs conditions de travail. M. Schoenau, déjà, suggère une harmonisation et des augmentations de salaires. Dans ses propositions, on lit les premiers balbutiements d'une politique de la petite enfance encore à venir.

Chapitre 2: La seconde enfance de la petite enfance (1945-1985)

La crèche de Saint-Gervais traverse une passe difficile et doit même temporairement fermer en 1944 puis en 1945. Elle rouvre en 1946 sous le nom de crèche des Marmousets, désormais administrée par un nouveau comité émanant de l'Association des intérêts du Faubourg Saint-Gervais. Comme les autres crèches, elle profite des nouvelles règles de subventionnement adoptées en 1948 qui prévoient dorénavant une partie fixe et une partie au prorata des effectifs.

Relations tumultueuses entre anciens et nouveaux administrateurs, protestations contre des contrôles financiers de la Ville jugés excessifs, mais aussi mobilisation de son comité pour une augmentation des subventions: dans les années qui suivent, l'établissement fait régulièrement parler de lui dans la presse genevoise, signe que la crèche est devenue un sujet de politique locale.



Le logo de la crèche au début des années 1980 a gardé son petit air rétro

Le quotidien de la nouvelle crèche est marqué par l'augmentation de la demande suite au boom économique genevois d'après-guerre et au retour des étrangères et des étrangers, dont la part passe de 17 % à 34 % de la population, entre 1950 et 1970, tandis que le taux d'activité des femmes, tiré par la main-d'œuvre étrangère, passe de 39 % à 46 %. En 1963, la crèche n'accueille aucun enfant de moins d'un an: la majorité de ses 24 à 30 enfants a autour de 4 ans, mais parfois plus, à une époque où les classes enfantines ne sont pas encore devenues la norme. La directrice, assistée d'une sous-directrice, voit son rôle renforcé dans les domaines administratif et pédagogique: la figure

de la dame patronnesse a définitivement disparu. La nurse s'occupe des plus petits, tandis qu'une jardinière d'enfants prend en charge les plus grands, à partir de 3 ans. En 1970, les effectifs ont doublé et le personnel s'est étoffé, comprenant deux nurses, trois jardinières d'enfants et plusieurs aides et stagiaires. La crèche sert avant tout les classes populaires: en 1970 encore, les enfants, le plus souvent accueillis à temps complet, proviennent à 65 % de familles ouvrières, majoritairement étrangères (italiennes et espagnoles à 56 % et françaises à 22%).

CRÈCHE DE SAINT-GERVAIS

Genève, le 30 novembre 1970.

Rapport mensuel : novembre 1970.

Personnel 10 : Mme Terrier à plein temps.

 Mlle Fontaine
 Mlle Grossenbacher
 Mlle Germann
 Mlle Gampert (malade 15 jours)

4 aides : Mlle Ulrich
 Mlle Abplanalp
 Mlle Monnier
 Mlle Butterworth.
 directrice : Mme Dalphin.

Enfants : max. 64

 moy. 56
 min. 48

Statistiques : moyenne générale : 54

56%	: italiens et espagnols
21%	: français
7%	: autres étrangers
16%	: suisses.

21 enfants habitent le quartier
 22 " dont les parents travaillent le quartier
 MM " habitent hors du quartier.

3 catégories de salariés : 1. ouvriers, vendeurs, hôtel : 65 %
 2. employés de bureau, banque : 28 %
 3. fonctionnaires internationaux : 7 %.

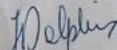
Enfants et personnel grippés.

Dons : jouets, oranges et poussette : Mme Reunand (Migros)

 " : personne du 10, rue Lissignol.

23 novembre 1970 : réunion à la Crèche, du Comité de coordination des

 crèches du Canton.

La Directrice :


Un rapport annuel d'une page, reflet de la simplicité bureaucratique des années 1970

À la fin des années 1950, les missions de la crèche sont encore limitées à garantir la survie de l'enfant par l'hygiène et à lui inculquer le sens de la discipline, la directrice de Saint-Gervais se félicitant par exemple, en 1963, que les enfants soient « gentils et généralement assez obéissants ». À la suite des travaux de psychologues comme René Spitz et John Bowlby sur le besoin d'interactions du jeune enfant, la focalisation exclusive sur l'hygiène est cependant remise en question, tandis que l'éducation devient un enjeu dès le plus jeune âge. Mais si, comme le défend notamment Jean Piaget à Genève, l'enfant est un être en développement passant par différents stades, la question se pose de savoir si les crèches seront à la hauteur de leurs nouvelles exigences éducatives. Par contraste avec la Suisse alémanique où, sous l'influence allemande, on continue à voir dans

les crèches une aide sociale d'urgence, l'idée d'une nécessaire réforme des crèches dans un sens éducatif s'impose à Genève. On s'inspire de la France, dans les années 1960, et de l'Italie dans les années 1970, ainsi que du consensus atteint dans les organisations internationales comme l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Centre international de l'enfance autour de ce rôle éducatif. C'est, par exemple, après avoir participé à un séminaire au Centre international de l'enfance, que le Dr Raymond Martin du Pan crée à Genève la première École de jardinières d'enfants en 1961. Le message arrive jusqu'à la crèche de Saint-Gervais: dans ses statuts de 1970, on peut lire que celle-ci a pour mission de « développer le langage, les aspirations, les goûts et la personnalité ». On mesure le chemin parcouru en quelques années!



La crèche Rue Lissignol, années 1970

Les répercussions de ces débats sont également politiques. La revendication d'une crèche à vocation éducative est portée au Conseil municipal par le Parti des travailleurs dès 1946, puis à nouveau en 1963. La même année, une pétition est déposée par le Mouvement populaire féminin, avec le soutien de conseillères municipales nouvellement élues depuis l'introduction du suffrage féminin en 1960. Cette pétition suscite la première étude sociologique consacrée aux crèches genevoises, réalisée par Walo Hutmacher et Anne-Lise Dupasquier, du Service de la recherche sociologique (DIP), qui contribue à faire des crèches un enjeu de politique municipale. En Suisse, l'État fédéral n'a pas de compétence en matière de

petite enfance. Avec l'Office de la jeunesse créé en 1958 et la loi sur les garanties de placement de 1963, le Canton a bien une mission de régulation et de contrôle en matière de protection de l'enfance, mais au moment où il supporte déjà le coût des classes enfantines en voie de généralisation, doit-il en plus porter une politique de la petite enfance? Par une loi cantonale de 1971, c'est donc finalement le niveau municipal qui est confirmé: adoptée par les libéraux, cette loi reconnaît la responsabilité des communes en matière de financement, tout en confirmant les prérogatives des comités de crèches, résistant ainsi aux propositions de municipalisation portées par la gauche.



Fin des années 1960: les dons et legs sont encore nécessaires à la survie des crèches

Les conséquences de cette loi sont palpables pour la crèche de Saint-Gervais qui emménage en 1973 dans des locaux flambant neufs, quai du Seujet, où elle se trouve encore aujourd'hui. Depuis 1972, elle dispose également de son comité, désormais indépendant de l'Association des intérêts du Faubourg Saint-Gervais. Dans les années 1980, ce comité s'ouvre aux représentant.e.s du personnel et des parents, avant d'être finalement pris en main par ces derniers. Face à la Ville qui a besoin d'une représentation organisée, les comités se réunissent en une Fédération des crèches, en 1971 et les directrices en une Association des directrices, en 1978. La Ville accompagne la croissance des coûts liée aux augmentations de salaires et à la modernisation des locaux, jusqu'à adopter, en 1982, le

principe du subventionnement au déficit, à l'initiative du Conseiller administratif radical Guy-Olivier Segond. Mais les comités, qui restent non professionnels, peinent à assurer une administration devenue très complexe, tout en défendant les particularismes de chaque crèche en matière de barème, salaires et conditions de travail. Sur la base d'un rapport rendu par Roland Berger, haut fonctionnaire à la Ville de Genève, en 1985, M. Segond impose finalement des conditions de subventionnement uniformes et crée en 1986 une Délégation à la petite enfance (DPE) chargée du suivi administratif, mais aussi pédagogique des crèches. A sa tête, il place en 1988 Marie-Françoise de Tassigny, ancienne présidente de l'Association des directrices de crèches et directrice de la crèche de Saint-Gervais entre 1981 et 1988.

M. Segond commande également une enquête au sociologue Pierre-Yves Troutot, la première depuis 1966. Cette enquête constate que les enfants de familles ouvrières sont désormais minoritaires au sein des crèches (39%), derrière ceux des classes moyennes et supérieures (49%). Le public est aussi devenu largement genevois: les enfants de familles italiennes, espagnoles et portugaises ne dépassent plus 20% des effectifs. Enfin, avec la généralisation des classes enfantines, il a rajeuni: 57% des enfants accueillis avaient moins de 3 ans en 1989. La même année, la crèche de Saint-Gervais accueillait 53 enfants en moyenne, pris en charge par 11 professionnelles et 5 aides. Même si la crèche sert toujours dans quelques cas aux «urgences sociales», gain de qualité, implication financière de la Ville et embourgeoisement des familles usagères sont manifestement allés de pair, d'autant plus que les pensions, qui assurent encore 50% à 60% des recettes dans les années 1970, sont restées élevées, entraînant nécessairement une sélection sociale. Après les étrangères au profil ouvrier et employées à temps plein, ce sont les Genevoises qui sont entrées sur le marché du travail, mais dans le tertiaire et à temps partiel: on est passé, selon la formule de l'historien Charles Heimberg, «de la crèche subie à la crèche choisie».

Chapitre 3: L'âge de raison? Les crèches à Genève fin 20^e-début 21^e siècle

Genève, la Ferrari de la petite enfance?

Du point de vue de l'évolution des formes et des besoins des familles, la fin du 20^e siècle se marque par une grande continuité avec les décennies précédentes. Le travail des deux parents, en particulier, devient la norme. D'autant plus que nombre de femmes entendent bien poursuivre après leur congé de maternité une carrière qui les épanouit, répond à la formation qu'elles ont reçue et, accessoirement, leur permet de contribuer à l'effort fiscal collectif. Par ailleurs, avec l'augmentation du nombre de foyers monoparentaux, les mères célibataires doivent elles aussi travailler pour vivre, et souvent à temps plein (précisons que ce sont alors les mères qui obtiennent la garde des enfants dans 87 % des cas de divorce). Certes, le recours au temps partiel permet à certains parents de concilier vie familiale et carrière professionnelle. Tout comme la pratique désormais un peu moins rare du congé paternité, quand l'entreprise le permet dans sa convention collective.

La question de l'éducation des enfants reste donc plus que jamais aiguë. Sur qui les parents peuvent-ils compter pour garder leurs enfants et les soutenir dans leur tâche éducative? On l'a dit, la Confédération n'a pas de compétences en la matière et laisse les cantons et communes en première ligne. Avec pour résultat une grande hétérogénéité des modes de prise en charge et des performances globalement modestes: «Notre pays est totalement à la traîne au niveau de la politique de la petite enfance» confie ainsi un sociologue à la presse genevoise en mai 2001. Pas de système national d'allocations familiales ni de congé parental et, jusqu'en 2003, aucun soutien fédéral aux institutions de la petite enfance. Un constat confirmé par une enquête réalisée en 2005 sous l'égide du Fonds national suisse, dénonçant un «programme lourdement insuffisant» en matière de crèches notamment: il manquerait ainsi 50 000 places d'accueil dans le pays, et seuls 41 % des besoins seraient couverts.

Inutile de dire que pour les 60 % de parents qui se retrouvent de fait dépourvus de possibilités d'accueil extra-familial, la situation est épineuse. Et certains le font savoir, témoignant par voie de presse, par le canal des associations existantes ou tout simplement par la pression qu'elles exercent auprès des directions de crèches dès avant la naissance de leur enfant.

En 1998, les 46 institutions genevoises de la petite enfance ne peuvent ainsi satisfaire que 2 demandes sur 5; pour les autres, c'est le piétinement en liste d'attente (parfois auprès de plusieurs crèches).

Face à l'inertie des instances fédérales, tout le poids de cette demande non satisfaite pèse donc sur les cantons et communes, principe de subsidiarité oblige. À ce niveau-là, on l'a vu plus haut, la Ville de Genève n'est certainement pas la plus mal placée. L'élan donné au secteur par les autorités municipales au cours des décennies 1970-1980 ne s'est pas démenti sous la direction du Conseiller administratif radical Michel Rossetti, auquel succède en 1999 le Conseiller administratif socialiste Manuel Tornare. Entre 1988 et 1998, le nombre de places d'accueil est passé de 1150 à 1800 et les institutions de la petite enfance de 29 à 46. Le tout pour un budget multiplié par trois sur la même période, faisant de Genève, avec les 600 emplois d'un secteur qui reste ancré dans le privé (dont 80 % de personnel éducatif), «la Ferrari de la petite enfance» (pour reprendre les termes de M. Rossetti en décembre 1998).

En ce tournant du 20^e siècle, tout n'est pourtant pas rose. La presse l'affirme: «La petite enfance est victime de son succès» (mars 1998), et ce sur plusieurs plans. La croissance du secteur s'est ainsi réalisée sans que le statut des employés ait été suffisamment revalorisé, malgré l'adoption, en 1992, d'une convention collective de travail, engendrant une pénurie de personnels qualifiés qui ira en s'amplifiant au fil des années. Un personnel dont la gestion est désormais plus complexe (arbitrer les conflits de travail, trouver des remplaçants), le tout couplé à de bien lourdes charges administratives, financières, pédagogiques. Trop lourdes peut-être pour les bénévoles des comités de crèches, ce qui engendre une instabilité chronique de leur représentation. La Ville, qui s'efforce déjà de piloter le développement du secteur par le biais des contrôles et normes établies par la DPE, apprécierait d'en avoir plus encore pour son argent. Notamment lorsqu'il s'agit de répondre aux besoins des parents, qui réclament une organisation plus à leur écoute, avec des horaires plus souples, des durées de placement à la carte et un accueil plus précoce des tout jeunes enfants. Comment parvenir à réguler et à coordonner la variété des offres sur l'ensemble du territoire urbain (créer une crèche ici, transformer une garderie en jardin d'enfant là...) sans avoir le pouvoir de décision?

De leur côté, nombre de comités se montrent réticents face à cet effort de mise en réseau et de centralisation, qui mine leurs prérogatives et écorne leur identité locale.

À la fin de son mandat, M. Rossetti ne cache pas qu'une réflexion sur leur mode d'organisation est inévitable. Celle-ci pourrait prendre la forme radicale (sans jeu de mots) d'une municipalisation, ou plus indirecte d'une fondation chargée de coordonner les offres institutionnelles. Le débat est lancé et ne cessera plus d'animer chaque échéance électorale, jusqu'à ce que le Conseil administratif tranche, en 2021, sous l'impulsion de la socialiste Christina Kitsos, en faveur d'une municipalisation des crèches par étapes.

Genève n'est certes pas la seule commune à s'engager pour développer ce secteur. D'autres municipalités partagent cet élan (comme Vernier et Meyrin qui font le choix de la municipalisation) et contribuent à répondre aux demandes parentales en soutenant financièrement et institutionnellement les crèches et leurs comités dirigeants. Mais d'autres traînent encore les pieds, profitant sans doute aussi du dynamisme de leur consœur genevoise: une part notable des places de crèche en Ville de Genève est en effet occupée par des enfants de parents habitant dans des quartiers et communes périphériques dénuées d'équipement dont ils ne veulent ou, dans certains cas, ne peuvent se pourvoir. À la crèche du Sujet, on tente de faire appel à la solidarité de ces communes pour contribuer au budget sous forme de dons volontaires, dès 1982. La démarche ne rencontre toutefois pas un très grand succès.

Cet investissement considérable de la Ville de Genève repose sans doute sur des ressources financières plus généreuses, mais il s'est opéré aussi de façon plus informée et cohérente, prenant l'allure d'une véritable politique de la petite enfance, soutenue par la création de services adaptés: on a déjà évoqué la création de la DPE, désormais sous la direction de l'énergique Mme de Tassigny. Sous sa houlette, la Délégation établit des normes cadres, notamment pour l'engagement du personnel, que les comités subventionnés doivent appliquer (nombre et catégories de personnels par groupes d'enfants, par exemple). C'est par elle aussi que doit passer toute décision relative aux achats d'équipement ou de matériel pédagogique ainsi qu'aux travaux de réfection proposés par les comités ou les directions, et c'est elle qui engage les entreprises et surveille leur mise en œuvre. La fondation, en 1993, d'un Observatoire de la petite enfance, qui chiffre régulièrement les réalités du terrain, dote encore la Ville d'un outil efficace pour planifier les besoins à moyen et long terme. Autre élément majeur de cette politique municipale: celle de la concertation avec les actrices et acteurs de terrain (tout particulièrement les instances représentatives des comités et des personnels), associés à toutes les instances de réflexion et de valorisation du secteur. En témoigne notamment la série des Colloques petite enfance qui, depuis 1989, par leur fréquentation et la large diffusion de leurs contenus, confortent la légitimité d'un secteur en plein boom.



Logo et papier à lettre de la Délégation à la Petite Enfance (1997)

Mais cet investissement ne fait pas l'unanimité. Tout le monde ne roule pas en Ferrari... C'est ce que semblent penser les opposant.e.s à une politique municipale qui pèse 42 millions en 1997. Une opposition qui ne cessera plus, jusqu'à aujourd'hui, de faire entendre sa voix dissonante, sur un ton ou un autre, à Genève comme dans d'autres communes confrontées à cet enjeu de société qu'est le choix du mode de garde de la petite enfance. Au premier rang des reproches faits au choix municipal de favoriser les crèches et jardins d'enfants plutôt que d'autres formules: c'est «une prestation dont l'excellence coûte très cher» (Tribune de Genève, novembre 1997). De «très cher» à «trop cher», il n'y a qu'un pas, que franchissent allègrement les opposant.e.s, interrogeant le rôle des collectivités publiques dans la résolution de cette question sociale. À leurs yeux, les crèches seraient ainsi le «symbole de l'Etat nounou». Face aux changements de mode de vie qui incitent les femmes à travailler davantage, «les solidarités familiales tombent en désuétude. Et qui vient à la rescousse? Les pouvoirs publics» (Tribune de Genève, février 1999). Et derrière ceux-ci, les contribuables, sommés de contribuer par leurs impôts au financement de prestations dédiées à combler «la démission des parents», pour reprendre les mots d'un député libéral devant la presse (novembre 1999).

La constance et le caractère massif de la demande parentale, ainsi que la pression qu'elle ne cesse d'exercer sur les services et institutions de la petite enfance, font aisément justice de ces arguments. D'abord parce que le travail des femmes n'est plus une tolérance accordée à une poignée, mais désormais un droit garanti à toutes et tous par la Constitution de 1981 révisée en 2000: «L'homme et la femme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait, en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail». Aucune pression ne devrait donc plus s'exercer sur certaines d'entre elles pour qu'elles restent ou retournent à la maison pour s'occuper de leurs enfants.

Ensuite parce que les parents en recherche de crèche ne sauraient être taxés de profiteurs de l'aide publique, d'autant qu'en cette fin de siècle, ils proviennent désormais à 41% des cadres intermédiaires et supérieurs. Ce sont donc des contribuables aussi, qui

participent doublement au financement des crèches par leurs impôts et par le paiement des prix de pension à hauteur d'environ 25%. Et des contribuables qui choisissent délibérément, pour la plupart d'entre eux, ce mode de prise en charge, parmi toutes les options disponibles, pour sa qualité.

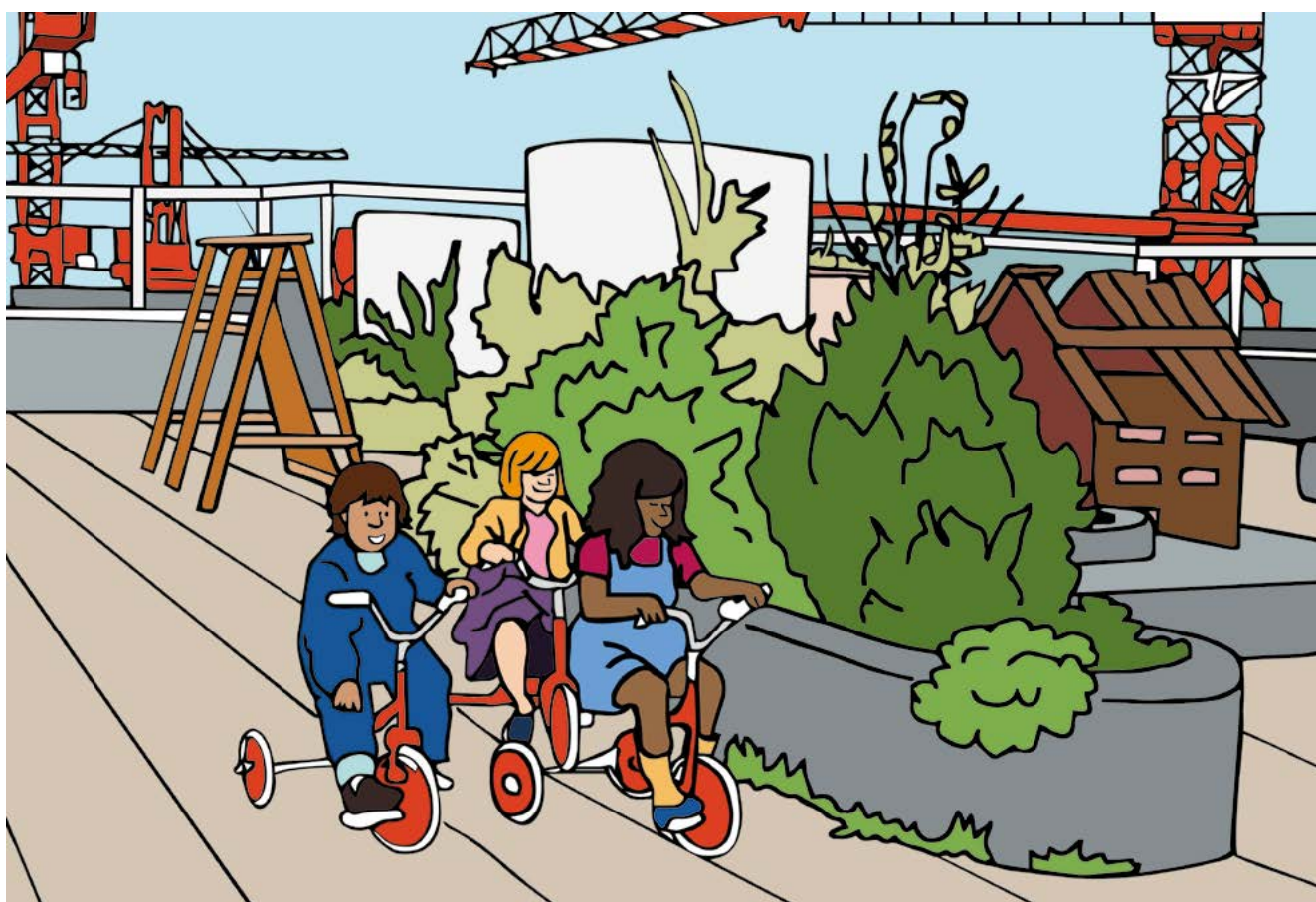
Mais au fait, que fait-on au juste, dans ces crèches si dispendieuses?

«Pas besoin d'être bardé de diplômes pour savoir torcher des enfants»: Vivre et travailler pour la petite enfance

Lorsque s'engage le débat autour de la municipalisation de la petite enfance à l'orée du 21^e siècle, il n'y a guère d'alternatives aux crèches, jardins d'enfants ou garderies subventionnés en Ville de Genève. Le recours à une scolarisation précoce, dès 3 ans voire 2 ans, a bien été proposé, afin d'alléger la pression sur les crèches en aspirant les plus grands vers les classes enfantines. Mais cette idée rencontre de nombreuses oppositions. À commencer par les enseignant.e.s du primaire, qui n'ont ni projet pédagogique ni formation adaptée à ces classes d'âge. Un âge si tendre qu'il paraît bien difficile, pour ne pas dire dangereux, de lui infliger le carcan des horaires scolaires et du métier d'élève. Autre possibilité: les crèches d'entreprise, qui pourraient alléger le fardeau des institutions subventionnées. Mais elles sont peu nombreuses, et vivent ou ferment boutique, faute de rentabilité. Quant à la solution des familles d'accueil, aussi appelées mamans de jour, elle reste minoritaire, avec ses 650 nounous recensées en 2001, souffrant fatalement du fait qu'elles ne bénéficient d'aucune subvention. Celles-ci offrent certes un accueil personnalisé, négociés au cas par cas, le tout à un coût moindre pour les parents (4 CHF/heure). Mais leurs prestations éducatives varient selon la personne concernée, ses moyens, mais aussi son encadrement: dès les années 1990, apparaissent en effet les premières associations visant à coordonner, encadrer et former les mamans de jour. Mais toutes n'en bénéficient pas. Sans compter le nombre certainement élevé des nounous au noir, hors de tout contrôle (et sans aucune prévoyance sociale pour elles).

À l'heure où la hantise de la maltraitance se répand au sein du public, l'accueil collectif semble offrir aux parents davantage de garanties en matière de sécurité et de qualité éducative. De fait, les enquêtes menées au fil des années 2000 prouvent que la crèche demeure le premier choix pour la grande majorité des parents genevois, convaincus des bienfaits de la vie en société qu'elle peut offrir. Ils ne se résolvent à d'autres «plans B» que forcés et contraints par le manque de places disponibles.

Et avec l'économie réalisée, ne serait-il pas dès lors plus aisé de créer de nouvelles institutions, ou davantage de places d'accueil dans celles qui existent déjà? Et pourquoi donc engager tant de diplômées, quand la garde des enfants pourrait être assumée par «des chômeurs, des jeunes ou des pères et mères sans activité»? Après tout, «pas besoin d'être bardé de diplômes pour savoir torcher des enfants» (interview d'un leader démocrate-chrétien à la Tribune de Genève, novembre 2006).



La nouvelle crèche de Saint-Gervais au quai du Seujet: apprentissage ... Apprentissage du vélo sur la terrasse en toute sécurité, à l'ombre des grues d'un quartier en pleine transformation, années 1980-1990

Mais l'emballement des dépenses d'une politique municipale axée centralement sur les crèches et les jardins d'enfants conduit certains partis, à la droite de l'échiquier politique notamment, à reconsidérer justement ces alternatives. Pourquoi ne pas tout simplement abaisser les normes en matière d'encadrement et d'équipement? On pourrait ainsi permettre aux crèches privées d'être plus rentables, et donc de prendre leur part de la demande. Le tout en rendant les crèches subventionnées moins coûteuses.

De telles propositions, formulées comme autant de «solutions chocs», sont certes justifiées par la nécessité d'explorer tous les possibles afin de répondre à la demande pressante des familles. Elles n'en sont pas moins ancrées dans une forme d'ignorance de ce qui se joue derrière les murs des crèches et qu'il faut s'efforcer de clarifier. Le cas de la crèche du Seujet, qui abandonne officiellement son appellation des «Marmousets» en 1996, avant de devenir, en 2002, l'Espace de Vie Infantile Saint-Gervais, servira ici de point de repère.

Première clarification: le bébé qui a besoin d'être régulièrement changé n'est pas la seule clientèle des institutions de la petite enfance, et de loin. À la crèche du Sujet, ce sont les parents qui avaient d'ailleurs fait pression pour y faire admettre des tout-petits: en 1982, un rapport interne signale la création toute récente d'un groupe de 6 bébés (entre 6 semaines à 12 mois), qui ne fera dès lors que croître (21 bébés en 2002). En 1999, 50 demandes de ce type ont été enregistrées, avec la liste d'attente qu'on imagine. Au total, au début des années 1990, la crèche accueille environ 70 enfants, répartis en quatre classes d'âge de 16-18 enfants, dotées d'activités adaptées à leur développement. Les volées sont baptisées avec un brin de poésie et une bonne dose d'imagination, comme en 1996: les Bizules 0-1 ans; les Choubidou 1-2 ans; les Fripouilles 2-3 ans; les Ptits loups 3-5 ans. Chaque groupe accueille alors 16 à 18 enfants.

Une éducatrice se souvient d'un mode de fonctionnement relativement cloisonné, eu égard aux exigences d'hygiène pesant encore sur les bébés: « Les petits et les grands étaient très scindés. On ne se côtoyait pas beaucoup dans la journée, et on mangeait dans notre salle où on avait un espace réfectoire. Donc on ne se croisait que dans les couloirs. Chacune était vraiment dans son équipe, dans son groupe. Les 2-4 ans avaient peut-être plus d'échanges, mais en tout cas, les bébés étaient protégés. On ne rentrait pas dans le groupe des bébés comme ça, juste pour aller dire bonjour. De nouveau: Hygiène! Attention: il y a un sas d'entrée avant d'y arriver ».

Le personnel se répartit donc par équipes au sein des quelques 800 m² d'espace disponible, dans le respect des normes dictées par la DPE (notamment 50 % de personnel diplômé). En cette fin de 20^e siècle, le personnel compte encore des nurses, dont la formation est clairement orientée sur l'enjeu sanitaire, et des jardinières d'enfants, au mandat plus clairement éducatif. Dès le milieu des années 1990, ces deux profils professionnels sont fondus en un seul, celui



Le nouveau logo de la crèche devenue Espace de Vie Infantile en 2004

d'éducatrice de la petite enfance. Elles sont appuyées par des auxiliaires (personnel sans formation), des aides (qui attendent pour la plupart une place dans un centre de formation) et des stagiaires. En 1997, la crèche compte ainsi 10 éducatrices, 4 auxiliaires, 6 aides. Un groupe presque exclusivement féminin, même si quelques messieurs pointent timidement le bout de leur nez au fil des années.



L'estrader de la crèche dans les années 1990, ou comment faire du toboggan sans s'exposer au froid

Du côté des formations, c'est la diversité qui prévaut: si nombre des employées sont issues de l'École genevoise des éducatrices de la petite enfance (c'est le nouveau nom de l'établissement créé en 1961 par Martin du Pan, rattachée au DIP en 1986), on recrute aussi des diplômées lausannoises ou étrangères, pénurie oblige. Un melting pot qui visiblement n'empêche pas les échanges: «Dans notre équipe de deux ans, là où je travaillais, il y avait une très bonne ambiance, beaucoup d'entraide, de questionnement et de soutien. Moi qui étais jeune diplômée, qui avais besoin de soutien aussi pour savoir comment faire. Voilà. C'est très facile», se souvient notre éducatrice-témoin.

La mise en place des activités éducatives se construit au sein de chaque groupe, raconte-t-elle encore: «C'était très spontané. On se débrouillait entre nous. Par exemple, dans le groupe des 1-2 ans, le coin change était vitré sur la salle, donc il y avait juste une petite barrière qui le séparait et on était là pour préparer nos activités. On avait une vue sur les enfants, et puis on se relayait comme ça pour préparer notre journée. Il y avait des moments de réunion et des moments d'activités, mais qui étaient très souples, où il n'y avait pas de rigidité. Donc on s'asseyait, on chantait, venait qui voulait, on laissait les enfants continuer à jouer. C'était beaucoup de jeux avec du matériel posé au sol, de découvertes diverses et variées qu'on trouvait quand on avait l'inspiration, ou des jeux qui étaient déjà présents dans la crèche, on jouait avec tout. On pouvait tout proposer». L'âge est en effet propice aux activités d'éveil, à la lecture notamment, et à la socialisation.



Un personnel attentif qui guide les activités ludiques (années 1990)

Progressivement, le modèle pédagogique va s'affiner, et l'organisation des journées tiendra compte du temps de préparation de ces activités, qui s'égrènent elles-mêmes au fil des saisons: ballades collectives dans le quartier ou dans le Jura pour des sorties luges en hiver, baignades estivales et jeux de plein air sur la confortable terrasse de 413 m².



La crèche c'est aussi l'initiation à l'objet livre, sans limite d'âge (années 1990)

Le matériel pédagogique est acquis au gré des besoins et quand la DPE a donné son feu vert. Même vigilance en ce qui concerne l'entretien des locaux : le bien-fondé des réparations ou travaux doit être dûment argumenté pour être accepté et mis en œuvre, toujours sous le contrôle de la Délégation. Et quand le budget municipal est trop étreint, c'est le recours au système D. En 1996, la ville ayant refusé d'accorder la somme nécessaire à la réfection des peintures de la salle des 1-2 ans, ce sont les enfants qui l'ont réalisée eux-mêmes.



Barboter au 13^e étage : la piscine sur la terrasse de la crèche et ses joyeux débordements



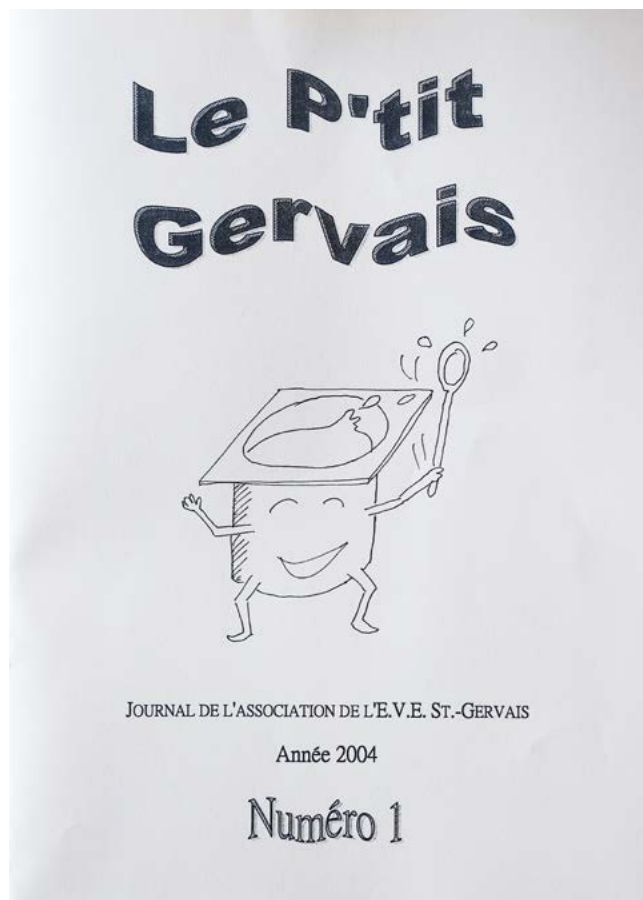
Explorer la créativité : un personnel qui propose, des enfants qui disposent

On touche là du doigt, au-delà de l'anecdote, le cœur de la mission éducative des crèches, entre inventivité et soutien au développement. Une éducatrice témoigne : « Notre rôle premier, c'est d'être avec les enfants, de jouer avec eux, d'être dans la créativité avec eux. C'est grâce à la créativité que ces enfants-là vont pouvoir se construire. On est là aussi pour enrichir ce jeu de l'enfant, pour l'accompagner dans l'évolution. » Une créativité qui est aussi celle de l'équipe, appelée à repenser et réinterpréter son programme en fonction des réalités du groupe, sans jamais perdre de vue les objectifs : favoriser le bien-être, l'autonomie et le vivre ensemble. « J'ai un modèle et j'adapte à la population

que j'ai... Tout dépend du nombre d'enfants et de la dynamique qu'on a, de qui ils sont, d'où ils viennent. Ça doit se moduler tout le temps. C'est comme de la pâte à modeler. Il faut s'adapter tout le temps et notre objectif premier, c'est d'amener les enfants vers une sécurité affective, et d'avoir un maximum d'autonomie pour savoir faire les choses. Parce que si je suis claire avec moi-même et que je sais demander de l'aide quand j'en ai besoin et que je sais me débrouiller, je pense que je pourrai être apte à apprendre plein de choses. Nous, on amène des enfants vers de l'autonomie, de la socialisation et du savoir-être : être capable de se sentir bien avec cinq ou six personnes ou quinze personnes... ». Une mission éducative qui conduit à un quotidien bien rempli, rythmé par la préparation et l'animation des groupes, les moments des repas, les réunions d'équipe, mais aussi les relations avec les parents, à l'accueil et au départ. De fait, ceux-ci ne sont plus tenus en lisière et à distance : associés de plus en plus aux activités, invités aux événements festifs qui jalonnent la vie de l'institution, ils sont aussi considérés comme des partenaires d'une action éducative qui a vocation à s'exercer de façon concertée, partagée et si possible suivie au fil des années passées dans la crèche.



La crèche, espace de sociabilité festive



« Le P'tit Gervais » : Un lien de plus entre personnels et parents

À cet égard, la crèche du Seujet a développé une approche de soutien à la parentalité particulièrement attentive à leurs demandes, leurs besoins et leurs éventuelles difficultés. Une nécessité dans un quartier qui, comme bien d'autres, est traversé par une diversité de problématiques sociales sensibles (pauvreté, toxicomanie, maltraitance...). À cet égard, la crèche du 21^e siècle exerce aussi un mandat préventif envers les enfants dont elle a la charge : les activités quotidiennes sont en effet l'occasion d'observer les comportements de chacun, et de détecter le plus

précocement possible les éventuelles difficultés, pour y parer au plus vite et y remédier au plus tôt. Dès les années 1990, le personnel est régulièrement mis au bénéfice de formations continues (approche systémique, thérapie familiale) pour faire face à ces situations, et appuyé par des spécialistes, avec, par exemple, en 1989 la création d'un poste permanent de psychomotricité.



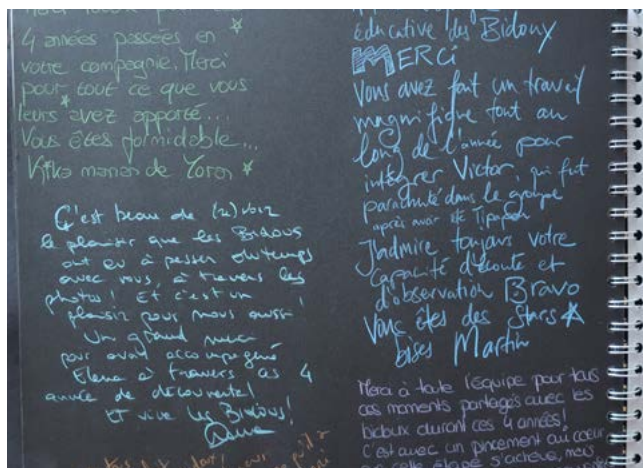
Les activités de psychomotricité dans les années 1990

L'équipe se montre par ailleurs très investie dans la volonté d'intégrer des enfants en situation de handicap ou de difficultés. Elle reçoit pour ce faire des soutiens soit sous forme d'une dotation supplémentaire de personnel, soit grâce à la collaboration d'organes spécialisés (Service Educatif Itinérant, Guidance infantile). En cas de questionnement sur un enfant, les parents sont systématiquement consultés sur la possibilité d'une intervention et une procédure complexe se met alors en place, conjuguant observations internes et externes, élaboration d'un projet éducatif et suivi de ces enfants et familles à domicile, le cas échéant. L'objectif? Participer à l'épanouissement optimal de l'enfant, mais aussi faciliter son intégration ultérieure aux classes enfantines, quand débutera son métier d'élève. Une mission de prévention clairement assumée par les personnels: «On a un rôle très important à offrir aux enfants avant qu'ils n'entrent à l'école. Et non, ce n'est pas tout le monde qui peut avoir ce rôle-là. Ce n'est pas un lieu de garde, c'est un lieu d'éducation». Autant de facteurs qui signent la spécificité des crèches face aux alternatives existantes (mamans de jour, voisine complaisante ou grands-parents généreux de leur temps...).

Ces dispositifs impliquent à l'évidence une bonne connaissance des conditions de vie de l'enfant et une collaboration active avec ses parents, au prix d'un patient tissage de liens, comme s'en souvient une éducatrice restituant l'approche voulue par la directrice nommée en 1992, Marceline Galland Theler: «Elle disait qu'on ne pouvait pas isoler un enfant de son contexte familial et qu'on ne pouvait pas avoir d'un côté l'enfant à la crèche et de l'autre l'enfant à la maison, que l'un n'allait pas sans l'autre et qu'il fallait prendre aussi en considération ce qui se passait à la maison pour pouvoir bien s'en occuper à la crèche. Si vous voulez comprendre comment cet enfant fonctionne dans le groupe, intéressez-vous à ce qui se passe quand il sort de la crèche. Mais les parents ont aussi leur place dans la crèche. Si nous, on veut savoir ce qui se passe à la maison, il faut aussi qu'on leur raconte plus, qu'on leur laisse plus de place aussi dans l'institution. Ils ont le droit de savoir ce qui s'y passe. Alors on prenait plus de temps pour le matin et pour les retrouvailles. Et c'était très bien vu par les parents. Enfin, ils pouvaient rentrer dans ce lieu aseptisé où avant, il ne fallait pas rentrer de l'extérieur».

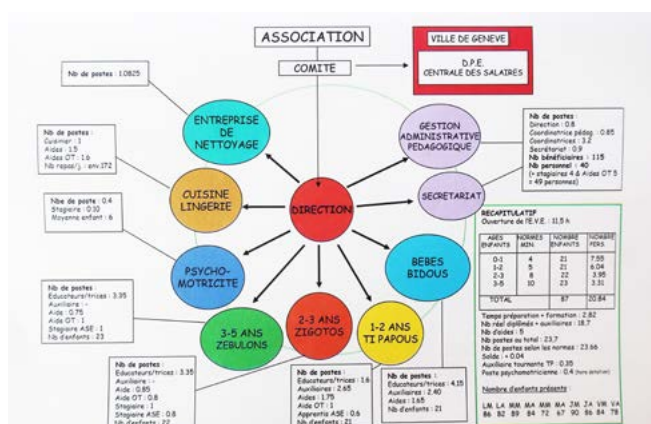
Un tel projet ne peut fonctionner sans l'investissement du personnel dans la mise en œuvre du modèle pédagogique, d'autant plus qu'enfants et parents sont accompagnés par l'équipe durant toutes les années de leur inscription à la crèche.

Vivre et travailler dans le secteur de la petite enfance est donc une tâche complexe, lourde de responsabilités, de savoirs accumulés et sans cesse remis en question, qui s'exercent au profit des enfants en tout premier, mais aussi des familles, et au-delà de la Cité qui ultérieurement va intégrer ces petites personnes, futures citoyennes et citoyens. On comprend pourquoi ce programme ne peut se satisfaire d'un budget de gagne-petit. De fait, le secteur petite enfance en Ville de Genève, qui pesait 8 million en 1985, est passé à 50 million en 2003.



Années 2000 : les témoignages des parents recueillis dans le Livre d'Or qui marque le départ des plus grands vers d'autres horizons

La crèche du Seujet, quant à elle, avec ses 29 personnes employées en 1998, représente 1,6 millions de cet ensemble (dont 1,5 consacré aux charges salariales), que la subvention municipale couvre pour 1,2 million. Un budget qui ne cessera d'augmenter, notamment avec l'ouverture de l'espace des Arcades dès 2002, permettant d'accueillir désormais environ 90 enfants.



L'organigramme de la crèche en 2008

Chapitre 4: La crèche du 21^e siècle: une irrésistible ascension?

Les espaces de vie infantine ont continué d'avoir le vent en poupe au cours de ce premier quart du 21^e siècle genevois. De fait, les grandes tendances observées antérieurement n'ont fait que se confirmer (travail des parents, demande d'un accueil collectif professionnalisé, politique volontariste de la Ville). En 2014, 77 % des enfants âgés de 0 à 4 ans sont confiés à une garde extra-familiale régulière, les crèches restant le premier choix de la majorité des familles concernées.

Ce qui a changé? C'est tout d'abord davantage d'implication de la part du Canton et de la Confédération. Dès 2001, Genève se dote en effet d'une Commission cantonale de la petite enfance qui vise à mieux comprendre les tenants et aboutissants de la question. Un élan qui débouchera, en novembre 2003, sur une loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial à la journée, premier d'une série de dispositifs amenant le Canton à devenir un échelon décisif de la politique locale de la petite enfance. Le texte vise à favoriser la création

de places d'accueil par un apport financier dans le but de corriger l'inégale répartition des offres, en diversifiant celles-ci (les crèches sont encouragées, mais l'alternative des mamans de jour doit aussi se développer). La même année, par la loi sur l'intégration des personnes handicapées, l'État s'engage à faire évoluer toutes les institutions éducatives du canton, et ce depuis la naissance, vers des politiques d'accueil plus intégratives. Enfin, en octobre 2012, la Constitution genevoise édicte dans son article 200 que « l'offre de places d'accueil de jour pour les enfants en âge préscolaire est adaptée aux besoins ».

Un progrès décisif certes, mais la formulation reste ambiguë à souhait, reflétant les dissensions autour de l'enjeu de l'accueil extra-familial et le compromis bancal qui, tout en reconnaissant la légitimité de la demande, n'en fait pas pour autant un droit. Mais alors, par quel mécanisme satisfaire ce besoin ? C'est toute la question. La nature des réponses à y apporter ne va plus cesser d'enflammer périodiquement le législatif cantonal, comme elle le faisait déjà au municipal (et continuera à le faire d'ailleurs) : motions, projets de loi et votations se succèdent, traduisant une nette politisation du sujet.

Présentons de façon simplifiée des débats particulièrement touffus et récurrents. D'un côté, les institutions éducatives collectives réunissent les suffrages des partis de gauche, lesquels s'engagent à les multiplier, au nom de leurs potentialités intégratives et de leurs performances éducatives. De l'autre, la droite s'efforce de freiner l'élan d'une mécanique dont elle estime qu'elle s'est emballée, aux dépens des finances publiques et du contribuable (particulièrement celui qui n'a pas d'enfant en bas âge). C'est bien la question de la solidarité envers les familles qui est ici au cœur, interrogeant encore et toujours l'opportunité de déployer une véritable politique de la petite enfance, au même titre que celle déjà développée pour l'âge scolaire.

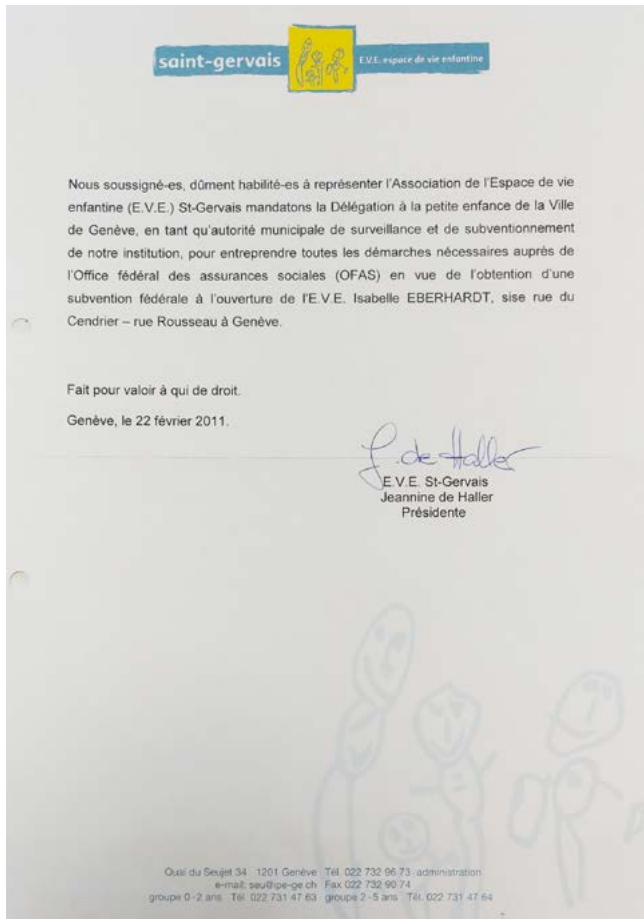
Alors, la petite enfance, affaire privée ou responsabilité publique ?

Il résulte de ces interprétations divergentes une multiplication de propositions, notamment de la droite, visant à explorer tous les possibles, en jouant surtout sur les normes (moins de personnels diplômés, plus d'enfants par groupe), ou en incitant les parents (notamment par des montages fiscaux) à garder eux-mêmes leurs enfants. À quoi les partisans des crèches répliquent par d'efficaces campagnes d'opinion (« Pas

de bébés en batterie », 2011 ; « Pas de crèche au rabais », 2023), prouvant avec éclat l'attachement de la population genevoise à ses crèches et à ce qui s'y fait. Rien de neuf ici. Ces propositions et controverses avaient déjà été amplement débattues au niveau municipal.

Ce qui frappe et questionne, par contre, c'est la récurrence de tels projets qui semblent méconnaître la réalité complexe du mandat assumé par les espaces de vie infantine et leurs personnels. Chacune des remises en question, chacune des votations est certes l'occasion de clarifier les enjeux. Et les personnels de la petite enfance, appuyés sur leurs syndicats et associations professionnelles, s'y consacrent avec énergie. Mais le résultat ne tient que jusqu'à la prochaine motion, votée par des élus qui paraissent oublieux des arguments échangés lors des précédentes échéances. À l'évidence, la petite enfance souffre d'un déficit de visibilité, voire de crédibilité. Ce n'est pourtant pas faute de disposer d'indicateurs fiables illustrant la demande sociale de place en crèches. Le Canton, en décidant de se doter en effet dès 2010 d'un Observatoire cantonal de la petite enfance (rattaché au Service de la recherche en éducation en 2013) est en mesure désormais de connaître en temps réel l'état de l'offre et des besoins. La presse se fait régulièrement l'écho de ses rapports annuels, pointant ici les manques (2014 : il faudrait créer 4000 places de crèches pour satisfaire les besoins de la population), là les progrès (de 2001 à 2015, le canton est passé de 2810 places à 7610, et le nombre des structures d'accueil collectif de 157 à 198).

Au titre des points positifs, il faut aussi mentionner, à côté de ce nouveau volontarisme cantonal, un effort de la Confédération, dès 2003, pour contribuer au développement de l'offre de places avec la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants, entrée en vigueur en février 2003 (prolongée à quatre reprises depuis lors).



Années 2010 : enfin des financements fédéraux, mais qu'il faut aller chercher

Autre initiative fédérale, plus discutée celle-ci : l'introduction en 2009 d'une formation professionnelle d'assistant socio-éducatif (ASE) en trois ans, qui faisait dire à une presse optimiste, dès avril 2017, que bientôt « les crèches ne devraient plus manquer d'éducatrices ». On pensait en effet que l'apparition de ces personnels permettrait rapidement de combler les besoins criants d'un secteur en plein développement. Malgré son décollage ultra-rapide (2561 titres délivrés en 2010 ; 3657 en 2017), ce nouveau métier suscite des réticences de la part de certaines éducatrices (« plus on a de personnel formé différemment, moins il y a d'homogénéité dans l'action éducative »). En 2023, les dernières données indiquent de fait une

augmentation de la part des ASE dans le personnel de la petite enfance (28 % en 2022, 30 % en 2023).

Des évolutions ambivalentes, certes, mais des évolutions tout de même. Peut-on en dire autant sur le front municipal ? Certes, l'élan en faveur de l'accueil collectif ne s'est pas ralenti en Ville de Genève, loin s'en faut : 47 institutions étaient subventionnées en 1999 ; elles sont 76 en 2017, offrant 3970 places d'accueil à 4718 enfants. En 2023, on compte 4262 places d'accueils pour 4894 enfants accueillis. Et un budget qui enflé d'autant, passant de 66 millions en 2007 à 92 millions en 2016, et à 152,5 millions en 2024. La DPE, devenue en 2010 Service de la petite enfance, y veille, sous l'égide de Francine Koch dès 2010, de Sandra Capeder de 2012 à 2018, puis de Pascale Lagane, et aujourd'hui de Frédérique Bouchet. Nombre de transformations visent à adapter toujours plus les prestations aux demandes des parents : en 2002, c'est ainsi la mise en place du Bureau d'Information de la Petite Enfance (BIPE) qui centralise offres et demandes d'accueil en ville, allégeant considérablement les tâches de gestion des places au niveau des institutions (et produisant en prime des statistiques en temps réel sur l'état du secteur).

Autre exemple de rationalisation : dès 2004, un programme de sectorisation se met en place, afin de regrouper l'offre de plusieurs établissements au niveau d'un segment du territoire urbain, optimisant les ressources et harmonisant les prestations, tout en restant à l'écoute des besoins des quartiers. Citons encore la création d'institutions pilotes, par exemple une crèche proposant des horaires plus souples aux parents qui travaillent tôt ou rentrent tard. Un effort qui se traduit dans les faits : en 2007, 50 % des demandes des parents peuvent être satisfaites, même si la situation reste très diversifiée selon les quartiers. En 2023, le taux de couverture en Ville de Genève se monte à 83% en moyenne.



Logo du Secteur Saint-Gervais

Tout n'est pas rose cependant. Contrairement aux prédictions régulièrement avancées par des médias trop confiants, la pénurie de places en crèche ne faiblit pas. Bien des obstacles s'opposent à l'extension du réseau existant, et l'un des plus têtus est l'engorgement du marché immobilier, notamment en Ville de Genève. La situation est parfois moins critique dans les communes périphériques, d'autant que certaines n'hésitent plus à s'unir pour gérer des structures intercommunales. Autre préoccupation: le manque de personnel diplômé. L'introduction des ASE ne s'est en effet pas traduite par une amélioration substantielle de la situation, d'autant que la profession d'éducatrice peine à enthousiasmer assez de recrues, du fait de ses rares possibilités d'évolution. Sans parler de ses niveaux modestes de salaires, en lien avec son identité de profession féminine (8% de personnel masculin dans les crèches suisses en 2018).

Reste l'enjeu brûlant de la municipalisation: l'idée est lancée dès le début du 21^e siècle, on l'a dit. Elle est approuvée à plusieurs reprises (non sans oppositions, évoquées aussi plus haut) par les instances législatives communales afin de piloter plus efficacement le secteur et répondre à toutes les demandes de place (notamment pour l'accueil des enfants à besoins éducatifs particuliers). Une solution majoritairement plébiscitée au sein des personnels de la petite enfance qui y voient l'occasion de promouvoir et consolider

leur mission et d'améliorer leur statut. D'autant que plusieurs communes, on l'a dit, ont déjà décidé et mis en œuvre cette «révolution», prouvant qu'il ne s'agissait donc pas d'une utopie. Dans les faits cependant, le processus peine à se mettre en place. On bute sur ces problématiques complexes: tant auprès des comités qui gèrent les institutions sur le terrain et rechignent à perdre leur autonomie, qu'au cours des négociations éminemment techniques avec les représentant.e.s des professionnel.le.s. L'intégration au personnel municipal pose d'épineux problèmes que, de son avis même, M. Tornare avait sous-estimé (transfert à la caisse de compensation des employé.e.s municipales et municipaux, coût de la fonctionnarisation lié à la revalorisation des salaires des personnels éducatifs).

Ce n'est qu'en 2021, sous l'impulsion de Christina Kitsos, que le pas décisif est franchi. Grâce à un accord conclu entre la Ville et les partenaires de la Convention collective de travail «petite enfance», la municipalisation devient effective à la rentrée scolaire 2023, avec l'intégration du personnel des structures du Secteur Marie Goegg-Pouchoulin à la Ville de Genève. Cette évolution majeure aura notamment permis de revaloriser les salaires du personnel. À l'avenir, toutes les nouvelles crèches seront créées directement par la Ville, ouvrant ainsi la voie à un service public municipal de l'éducation préscolaire.



L'histoire en marche

On l'a dit d'emblée, l'histoire n'est pas qu'une façon aimable de passer le temps, en feuilletant les pages de notre passé. Discipline citoyenne, elle peut et veut contribuer au débat public, en éclairant les questions vives de l'actualité par une ouverture sur leurs origines et leurs transformations. Le sujet de la petite enfance s'y prête bien.

Car ce qui frappe, c'est l'étonnante persistance à travers le temps d'un certain nombre de dimensions qui fondent aujourd'hui encore le débat public autour des crèches. Et avant tout la demande pressante des familles en attente d'un accueil de qualité pour leurs enfants. Une demande qui ne s'est jamais démentie depuis la première acclimatation à Genève du modèle de la crèche en 1874, jusqu'aux dernières évolutions enregistrées en ce premier quart du 21^e siècle. Et même si les populations qui en bénéficient ont profondément changé, les familles ouvrières cédant le terrain désormais aux parents de classes mieux pourvues, elles ont démontré à travers les décennies un commun attachement à une institution qui les appuie dans leur fonction parentale, les soutient dans leur mission éducative et en qui elles ont confiance.

Face à la constance de cette demande, de nombreuses actrices et de nombreux acteurs engagés ont aidé à pérenniser le modèle des crèches et jardins d'enfants dans le paysage local en développant une institution polyvalente, à la charnière entre aide sociale et action sanitaire, puis éducative. Progressivement, de discrète qu'elle était restée, la crèche a pris l'ampleur que l'on

sait. Au point qu'à Genève tout au moins, les pouvoirs publics communaux y ont investi d'autant plus de moyens et d'énergie que les autorités fédérales ou cantonales n'en mettaient que très peu, jusqu'à récemment tout au moins.

C'est ainsi que s'est construite au fil des législatures une politique municipale de la petite enfance axée sur la mise à disposition d'un mode d'accueil collectif, clairement plébiscité par les familles. Cet attachement de la population locale à des institutions nombreuses, dotées d'un personnel formé, offrant des prestations de qualité, fonde la légitimité du modèle.

Certes, cette politique peut être ouverte à la controverse voire à la critique, c'est bien normal et sain dans un cadre démocratique. Ainsi des contre-propositions et des alternatives au « tout-crèche » voulu par la municipalité sont régulièrement proposées, qui permettent d'éprouver la faisabilité et la désirabilité d'autres possibles. Nombre de votations, récemment encore, prouvent néanmoins que le public genevois aime ses crèches et ne se laisse pas aisément convaincre de faire, ni de voir autrement.

Raconter cette histoire, évoquer ces transformations, relever ces continuités, c'est une autre façon d'alimenter ces débats en montrant d'où vient cette politique de la petite enfance à celles et ceux qui décideront un jour prochain des directions à lui donner.

Pour en savoir plus

- BERGER Roland, *Rapport sur les institutions genevoises pour la petite enfance*, 1985.
- BOREL Cécile, *De la nurse à l'éducatrice de l'enfance, curriculums et professionnalisation : analyse de l'évolution des formations aux métiers de la petite enfance, Genève 1960-2008*, Genève, Université de Genève, 2010.
- DÉLÉGATION À LA PETITE ENFANCE, *Petite enfance. Exigences et perspectives (Actes du colloque)*, Genève, Ville de Genève, 1989.
- DÉLÉGATION À LA PETITE ENFANCE, *La révolution de l'enfant. 1989-2009. D'un colloque à l'autre, 20 ans d'histoire de la petite enfance en Ville de Genève*, Genève, Ville de Genève, 2009.
- EGER Catherine, *Fragment d'histoire de la Petite Enfance à Genève (1898-1998)*, Genève, Suzanne Hurter, 1998.
- HAUSER Yolande, *Traceurs de chemin: parcours d'une pédagogue de la petite enfance*, Genève, IES, 2018.
- HEIMBERG Charles et HESS Jean, *Crèche de Saint-Gervais 1874-1994. La longue histoire des plus petits*, Genève, Ville de Genève, 1994.
- HUTMACHER Walo et DU PASQUIER Anne-Lise, *Le placement d'enfants dans les crèches à Genève (1964)*. DIP, Service de la recherche sociologique, 1966.
- MICHAËLIS Juliette, ZOTTOS Eléonore, RENEVEY FRY Chantal et COMÉLIAU Armelle, *Pâtamodlé: l'éducation des plus petits, 1815-1980*, Genève, Service de la recherche en éducation, 2001.
- RICHARD-DE PAOLIS Paola, TROUTOT Pierre-Yves, GABEREL Pascal-Eric, KAISER Claude, MEYER Gil, PAVILLARD Simone, PECORINI Muriel et SPACK Annelise, *Petite enfance en Suisse romande*, Lausanne, Réalités sociales, 1995.
- SCHÄRER Michèle et ZOTTOS Eléonore, *A petits pas...: histoire des crèches à Genève, 1874-1990*. Lausanne, EESP, 2014.
- TROUTOT Pierre-Yves, *Crèches, garderies et jardins d'enfants: usage et usagers des institutions genevoises de la petite enfance*, Genève, Service de la recherche sociologique, Cahier / Service de la recherche sociologique no 28, 1989.
- TROUTOT Pierre-Yves, *Les transformations des métiers de la prime éducation: le mouvement de la professionnalisation, Genève 1950-2000*, Genève, Centre d'enseignement de professions de la santé et de la petite enfance, 1998.
- Information statistique depuis 2013: «Observatoire cantonal de la petite enfance», *ge.ch*, consulté le 18 juillet 2024, URL: <https://www.ge.ch/node/10881>.

Remerciements

La Ville de Genève remercie chaleureusement toutes les personnes ayant contribué à la réalisation de cette brochure et particulièrement,

Joëlle Droux, historienne et maître d'enseignement et de recherche à l'Université de Genève, et Michel Christian, historien et collaborateur scientifique 2 à l'Université de Genève, pour la rédaction du texte. La justesse de leurs propos et leurs recherches approfondies ont permis d'aboutir à un document riche, replaçant l'histoire de la crèche de Saint-Gervais/Seujet dans un contexte plus large de la petite enfance à Genève;

Les archives de la Ville de Genève, qui ont permis d'accéder à des documents précieux ayant contribué à la qualité de l'information;

La direction de la crèche de Saint-Gervais/Seujet, ainsi que l'équipe éducative, pour leur collaboration;

Les personnes qui ont accepté de témoigner, pour avoir généreusement donné de leur temps et de leurs souvenirs;

Vanessa Rouiller, pour avoir illustré la brochure de manière originale et douce, représentant différents moments de l'histoire de la petite enfance.

Impressum

Rédaction

Joëlle Droux & Michel Christian, Université de Genève

Dessins

Vanessa Rouiller

Iconographie

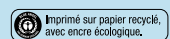
Archives de la Ville de Genève

Centre d'iconographie de la Bibliothèque de Genève

Crèche de Saint-Gervais

Graphisme et Impression

Centrale municipale d'achat et d'impression



Contact

Service de la petite enfance

Avenue Dumas 24

1206 Genève

022 418 81 00

Première édition de 500 exemplaires

Imprimé en septembre 2024